



La Chaux, le 30 mai 2017

Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A
1308 LA CHAUX**

Préavis municipal N° 14/2016-2021 concernant le rapport de gestion 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles 4 et 93c de la loi sur les communes du 28 février 1956 et à l'article 86 du Règlement du Conseil Général, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation, le rapport sur sa gestion durant l'année 2016. Il est complété par le rapport de la Commission de gestion et des finances.

1 Organisation

1.1 Législature 2011-2016

La Municipalité élue le 28 juin 2015 a siégé et travaillé jusqu'au 30 juin 2016.

1.2 Législature 2016-2021

En application de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (articles 144 alinéa 1 et 148 alinéa 1) et de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (article 81 alinéa 1), la durée des législatures est de 5 ans ; elle s'étend de juillet à juin.

Les élections générales des autorités communales pour la législature 2016-2021 ont eu lieu le 28 février 2016.

Les membres de la Municipalité élus sont Mmes Brigitte Dufour et Catherine Guex, MM Jean-François Guex, Cédric Dépraz et Pascal Rossy. Mme Brigitte Dufour est élue tacitement syndique.

La séance d'installation des Autorités communales pour la législature 2016-2021 a eu lieu le 14 avril 2016 présidée par la Préfète Andrea Arn. Cinquante-deux membres ont été assermentés pour faire partie du Conseil général qui est entré en fonction le 1^{er} juillet 2016. Les nouveaux municipaux et la syndique après avoir solennisé la promesse au serment prescrit aux articles 9 et 62 de la Loi, sont installés pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2016.

François Egger est élu pour un an Président du Conseil général. La secrétaire du Conseil élu est Tiziana Corset. Le bureau du Conseil est constitué de Kadem Guex, vice-présidente,

Gilles Roques et Mathieu Besson, scrutateurs (Anne Moll et Philippe Reymond, scrutateurs suppléants).

Les cinq membres élus de la Commission de gestion et des finances sont MM Stéphane Ducrest, Patrick de Bruyne, Patrick Corset, David Conne et Mme Anne Moll.

Les trois membres élus pour faire partie de la Commission communale de recours en matière d'impôts et taxes communales sont MM Stéphane Ducrest, Patrick de Bruyne et Bernard Dufour.

La déléguée du Conseil général à l'Association intercommunale ASICoPe est Mme Amélie Chanson (Gilles Roques : suppléant).

1.3 Séances du Conseil général

Le Président François Egger a dirigé les débats de quatre séances, au cours desquelles le Conseil général a traité les objets suivants :

No	OBJETS	DATES
36/2011-16	Demande de crédit pour le remplacement de conduites de distribution d'eau potable et défense incendie à la rue du Village et à la rue du Château	17.03.2016
37/2011-16	Modification des statuts de l'ARASMAC	17.03.2016
38/2011-16	Rapport des comptes communaux 2015	09.06.2016
39/2011-16	Modification des statuts AJERCO	09.06.2016
40/2011-16	Demande de crédit complémentaire pour l'aménagement du réseau d'eau du groupement Vy de Mauraz	09.06.2016
01/2016-21	Délégation de compétence : législature 2016-2021	22.09.2016
02/2016-21	Arrêté d'imposition 2017	22.09.2016
03/2016-21	Demande de crédit complémentaire au budget 2016	22.09.2016
04/2016-21	Règlement sur la distribution de l'eau potable	22.09.2016
05/2016-21	Indemnités de la Municipalité	01.12.2016
06/2016-21	Budget 2017	01.12.2016
07/2016-21	Plafond d'endettement 2016-2021	01.12.2016
08/2016-21	Adhésion à l'Association scolaire intercommunale de Cossonay Veyron Venoge (ASICOVV) et adoption des statuts	01.12.2016

1.4 Dicastères de la Municipalité

Jusqu'au 30 juin 2016

Syndique
Vice-Syndic

Brigitte Dufour
Jean-Daniel Guex

Administration générale
Affaires sociales communales
Urbanisme, Aménagement du Territoire
Planification énergétique
Transports et Mobilité

Brigitte Dufour

Finances
Epuración régionale
Police des constructions et contrôle des
citernes
Patrimoine bâti communal

Jean-Daniel Guex

Ecoles
Culture et loisirs
Eglises

Stellina Cardonne

Espaces publics
Veyron
Forêts
Gestion des déchets

Cédric Chanson

Affaires sociales extérieures
Routes,
Services industriels
Police
Secours et Sécurité

Pascal Rossy

Depuis le 1er juillet 2016

Syndique
Vice-Syndic

Brigitte Dufour
Pascal Rossy

Administration générale
Urbanisme et Police des constructions
Energie et Mobilité

Brigitte Dufour
Suppléant : Jean-François Guex

Finances
Patrimoine bâti communal
Culture, sports et loisirs

Jean-François Guex
Suppléant : Pascal Rossy

Activités sociales et parascolaires
Paroisses, Jeunesse, aînés

Catherine Guex
Suppléante : Brigitte Dufour

Domaines
Cimetière
Gestion des déchets

Cédric Dépraz
Suppléante : Catherine Guex

Routes
Services industriels
Sécurité publique

Pascal Rossy
Suppléant : Cédric Dépraz

1.5 Séances de la Municipalité

Depuis le 1^{er} juillet 2016, la Municipalité se réunit le lundi soir de 18 à 21h (auparavant de 20h à 23h).

En 2016, l'attention de la Municipalité a été principalement retenue par :

- Les élections communales de la législature 2016-2021 et la mise en place des nouvelles autorités.
- La finalisation du Plan général d'affectation
- L'études de dossiers de demandes de constructions ou de rénovation
- Les travaux d'entretien du patrimoine
- La nouvelle Association scolaire intercommunale ASICOVV
- Le projet de la piscine intercommunale des Chavannes à Cossonay
- La mise en service de la distribution de l'eau de la Vy de Mauraz
- Le remplacement de conduite d'eau potable suite aux fuites
- L'épuration régionale
- Le projet « Concertation Venoge »
- La Fondation culturelle et sociale de La Chaux
- Le concept énergétique communale
- La mise en place d'un géoportail régional pour le district de Morges : cartoJuraLéman

Les autorités locales sont toujours très sollicitées pour participer à de nombreuses manifestations locales ou régionales. Dans la mesure du possible, la Municipalité répond positivement. Notons que la syndique Brigitte Dufour participe régulièrement aux réunions des syndicats de la région de Cossonay ainsi qu'à celles du cercle des syndicats du Pied du Jura.

Brigitte Dufour a été nommée à la commission de l'énergie de l'ARCAM et Pascal Rossy à la commission de gestion, représentants le secteur 4 (régions de Cossonay et de L'Isle).

2 Dicastères de Brigitte Dufour, syndique

2.1 Administration générale

Le service de l'administration générale comprend le Secrétariat municipal, le Greffe municipal, et l'Office de la population. Mme Thérèse Boffa occupe ce poste administratif à 70%, parfaitement et à la grande satisfaction de la Municipalité.

Mme Boffa tient à jour le site internet de la commune. Il offre de manière facilement accessible les informations de base utiles à tout un chacun notamment des services en ligne.

La Bourse communale est tenue par Mme Mary-Line Odermatt qui travaille à 20%. Elle a dû s'adapter une deuxième fois aux manques d'expérience et aux demandes de la nouvelle Municipalité.

La secrétaire municipale est en contact permanent avec les citoyens et leur rend les services nécessaires avec beaucoup de gentillesse et un sourire radieux. Les horaires d'ouverture du bureau communal ont été élargis suite à l'augmentation du temps de travail de la secrétaire.

Les outils de gestion et de contrôle mis en place pour le secrétariat, la comptabilité et la Municipalité sont mis à jour et améliorés en continu : agenda, liste des points en suspens, procès-verbaux de la Municipalité, ordre du jour, gestion des séances, feuilles de vacations et contrôle, gestion et lecture du courrier, gestion et contrôle des factures, etc.

2.2 Personnel communal

Pour répondre aux besoins multiples et nombreux d'une petite commune, nous pouvons compter sur le travail de M. Laurent Métraux, employé communal à 100%, responsable entre autres de l'ensemble de l'entretien du patrimoine communal et des espaces verts. Il accomplit son travail avec compétence, une grande disponibilité et une pointe d'humour.

Mmes Sonya Marti et Janine Dutoit permettent aux différents locaux comme l'Eglise, la salle villageoise, l'école et le bureau communal de rester propres.

Pierre-Alain Voland aide l'employé communal notamment à la déchetterie.

En guise de remerciements, le personnel communal est invité au début de chaque année à partager un repas à l'Auberge communale avec la Municipalité, le bureau du Conseil, la commission de gestion et des finances ainsi qu'une commission s'étant réunie de nombreuses fois dans l'intérêt de la commune.

2.3 Information au public

Nos supports d'information au public sont les suivants :

- Presse : Le Journal de Cossonay, 24 Heures et la Feuille des avis officiels (FAO)
- Journal communal : La Chaux Info
- Site internet communal
- Piliers publics
- Flyers

2.4 Statistique de la population

Au 31 décembre 2016, la population de notre commune était de 421 habitants. Elle se compose de 371 suisses et 50 étrangers. Il y a 87 jeunes de moins de 16 ans.

2.5 Urbanisme

Le dossier du PGA et du PPA Le Hameau, "Le Château-Le Moulin" modifié a été déposé le 6 décembre 2015 au Service du développement territorial (SDT) pour un ultime contrôle. Le 11 janvier 2016, le SDT a donné son accord pour déposer à l'enquête publique les 2 dossiers.

Avant la mise à l'enquête publique, le PGA a été présenté à la commission RPE et Police des constructions le 8 mars et à la population lors d'une séance publique d'information le 12 avril.

L'enquête publique qui a eu lieu du 13 mai 2016 au 13 juin 2016, a soulevé neuf oppositions ou remarques sur le PGA. Aucune opposition n'a été formulée pour le PPA Le Hameau « Le Château – Le Moulin ».

La Municipalité a rencontré, dans le cadre de séances de conciliation, la totalité des opposants au PGA afin de pouvoir exposer les arguments de l'autorité et entendre l'avis des intervenants.

Suite aux discussions, la Municipalité a présenté au SDT le 28 novembre des amendements mineurs au plan au 1/1000 et au règlement.

Le projet de révision du PGA a été mené par le bureau MIDarchitecture sàrl, spécialisé en urbanisme et architecture, plus particulièrement avec Mme Mical Mercier Oulevey, et Courdesse & Associés, géomètres à Cossonay.

2.6 Planification énergétique territoriale

Avec la volonté de planifier l'énergie pour en optimiser son utilisation, la Municipalité a lancé en 2015 l'étude d'un concept énergétique communal. Il a été finalisé avec l'aide du bureau Effiteam. André Lehmann, ingénieur, a dressé la situation communale actuelle tant au niveau des consommations énergétiques que du potentiel énergétique local. La Municipalité doit encore se déterminer sur les actions à mener pour l'avenir avant de le présenter au Conseil général.

2.7 Mobilité

Transports publics régionaux

La Confédération a délégué la compétence de l'organisation du réseau de transport public régional aux cantons (train et bus).

Le financement du déficit d'exploitation des lignes régionales vaudoises est partagé entre la Confédération et le Canton de Vaud. Une part du financement cantonal est assumée par les communes. La part de chaque commune est déterminée selon sa population et un coefficient de qualité de desserte. Le coefficient de desserte à La Chaux est 40 sur une échelle de 100.

Des discussions pour améliorer les dessertes régionales ont lieu avec les MBC et l'ARCAM.

Cartes journalières CFF

Ce sont onze communes qui se sont associées pour mettre à disposition deux cartes journalières CFF aux habitants de la région. Toute personne domiciliée à La Chaux peut en réserver une au prix de Fr. 40.-. La réservation se fait sur le site Internet de Cossonay. Le billet est payé et retiré en avance ou le jour même du voyage (respectivement le vendredi pour les cartes du week-end) pendant les heures d'ouvertures de l'administration communale de Cossonay.

Il n'est pas nécessaire d'être titulaire d'un abonnement CFF demi-tarif pour en bénéficier. La carte permet de voyager librement dans tout le rayon de validité de l'abonnement général CFF, en seconde classe, le jour indiqué. Elle offre également la possibilité de circuler avec le métro, les cars postaux, ainsi que bon nombre de lignes privées de bus, chemins de fer et bateaux.

Les cartes non vendues au jour prévu peuvent être obtenues à moitié prix.

3 Dicastères de Jean-François Guex du 1^{er} juillet au 31 décembre

3.1 Finances.

La reprise des finances communales au 1^{er} juillet 2016 à demander un temps d'adaptation afin de comprendre les mécanismes tant pour le budget 2017 que pour le plafond d'endettement.

Il a été nécessaire de faire appel au conseil général pour un crédit complémentaire au budget principalement pour des travaux dans nos bâtiments et des travaux de génie civil pour éviter le déversement des eaux pluviales des routes chez des particuliers en cas d'orage.

Le départ de la famille Dousse locataire du hangar a demandé des travaux d'aménagements pour adapter les locaux au nouveau bailleur.

Le départ de la famille Fiaux de l'appartement des combles à l'auberge nous a amené à exécuter des travaux d'usage et de rafraîchissement.

3.2 Patrimoine bâti communal

Des travaux d'entretien réguliers ont été faits sur la plupart des bâtiments, entretien des toitures, échanges de fenêtres de toit, rafraîchissement complet des murs et divers petits réglages pour l'appartement des combles de l'auberge. Concernant le hangar, une chambre enterrée a été créée pour l'introduction et le comptage de l'eau hors gel puisque le bâtiment n'est plus chauffé ainsi que quelques aménagements électriques. En décembre nous avons dû remédier à une panne importante de la chaudière du bâtiment de l'auberge.

3.3 Culture

La collaboration du désormais traditionnel Festival des Granges avec La Chaux 2000 qui a sorti son grand jeu, a comblé petits et grands tant par l'offre originale des activités théâtro-ludiques que par la magie des Pâquis avec le beau temps.

Le groupe culturel a de nouveau ravi les mélomanes avec deux concerts les 4 novembre et 2 décembre tant avec Mozart qu'avec la découverte de l'art sacré qui faisaient suite à ceux du début de l'année dont le traditionnel Cabaret.

3.4 Téléthon

Merci à la société de jeunesse qui comme chaque année se charge de mettre sur pied cette journée de récolte de fonds au combien importante.

4 Dicastères de Catherine Guex du 1^{er} juillet au 31 décembre

4.1 Scolarité primaire et secondaire

Par sa décision No142 du 27 novembre 2014. Mme Anne-Catherine Lyon, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, a décidé une réorganisation scolaire.

Un nouvel établissement scolaire primaire regroupant les communes de Chavannes-Le-Veyron, Cossonay, Cuarnens, Dizy, Gollion, Grancy, La Chaux, L'Isle, Mauraz, Mont-La-Ville et Senarclens a été créé. (ASICOVV) Association scolaire intercommunale Veyron-Venoge. La création de ce nouvel établissement engendrera la construction d'un nouveau collège primaire à Cossonay, pour la rentrée 2019.

4.2 Projet "Piscine couverte des Chavannes"

En mars 2016, les membres des Municipalités de toutes les communes de L'ASICOPE et de L'ASISEVV ont été invitée à faire part de leur intérêt à participer à ce projet.

Un projet de statuts a été établi puis soumis aux municipalités et aux commissions nommées au sein des Conseils généraux et communaux.

4.3 Affaires sociales extérieures

AJERCO

Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay. Le parascolaire est en plein boum. Les 27 communes d'AJERCO ont adopté un plan de développement pour les années 2016 à 2019.

ARASMAC

Notre commune est membre de l'ARASMAC au niveau de Centre Social Régional. En ce qui nous concerne, en 2016, le nombre de dossier de revenu insertion (RI) traité est au nombre d'un. Nous participons à la facture sociale par rapport au nombre d'habitant.

ASPMAD (CMS du Nord Vaudois)

D'ici 2040, le nombre de personnes âgées dans le canton de Vaud devrait passer de 36'000 à 72'000. Le système de soin à domicile doit être impérativement renforcé pour faire face à ce phénomène. Le Département de la Santé et de l'action sociale va mettre en consultation un projet de loi qui institue 4 Régions de Santé.

5 Dicastères de Cédric Dépraz du 1^{er} juillet au 31 décembre

5.1 Parcs et promenades

Les Pâquis et sa place de jeu apporte vie et rencontre dans notre commune et nous nous en réjouissons. Le respect des usagers et l'absence de déprédation nous encourage. La situation avec la circulation à proximité reste à notre esprit.

5.2 Forêts

Les entretiens obligatoires, la surveillance de la maladie du frêne (la chalarose) et le contrôle des plantes envahissantes (renouée du japon), nous demande d'être vigilants et de faire un suivi le plus continu que possible. De cette manière nous essayons d'éviter au maximum d'accumuler de gros chantiers avec des frais qui seraient plus importants.

5.3 Déchetterie

Notre modeste déchetterie accuse bien le coup. Les faibles coûts de son exploitation nous permettent de maintenir les taxes à leur niveau actuel. Nous sommes toutefois presque aux limites fixées par le canton, dans le principe du pollueur payeur. À savoir que plus nous trions, plus la charge est répartie sur l'ensemble de la population ce qui ne plaît pas à notre État. Il est possible que dans un avenir proche nous devons mettre en place un système pour contrebalancer cette problématique.

6 Dicastères de Pascal Rossy

6.1 Routes et éclairage public

L'entretien courant des routes a été effectué.

Des travaux de réfection de chaussées à la rue du Château et la rue du Village ont été réalisés suite au changement de conduites d'eau potable. Une prolongation de l'éclairage public de la rue du Château jusqu'à l'intérieur de la cour centrale dans le hameau du Château a été effectué. Le long de cet axe, 4 points lumineux ont été changés et remplacés par un système à LED ceci, afin de continuer dans l'optique de la Municipalité qui est d'avoir 100% de LED sur le territoire communal.

En parallèle à ces travaux, un nouveau point lumineux LED a été ajouté à l'éclairage public de la rue du Village.

La Municipalité a décidé d'acheter, conjointement avec la Municipalité de Vullierens, un radar routier pédagogique. Celui-ci est en fonction sur une dizaine d'endroits stratégiques, afin de sensibiliser au mieux les utilisateurs de nos rues.

Le déblaiement de la neige est toujours assuré par un agriculteur local. L'employé communal assure, si nécessaire, le salage des divers endroits dangereux avec une petite saleuse tractée par la voiture de fonction.

6.2 Service du feu

Régionalisé depuis 2012 au travers du « SDIS Région Venoge », ce poste n'apporte aucun commentaire particulier.

6.3 STEP de La Chaux et STEP

Aucun commentaire sur la STEP de La Chaux n'est à relever.

6.4 Epuration régionale

Avec la nouvelle législature, le dossier du projet de STEP intercommunale à La Sarraz a été rouvert. Un comité de pilotage (COPIL) présidé par Madame Andrée Arn, Préfète du district de Morges a été créé. Il est composé d'un représentant de chaque commune concernée.

Les buts de ce COPIL sont :

1. Etudier les conséquences financières d'une épuration régionale pour chaque commune, en incluant les investissements déjà consentis ;
2. Etudier et proposer des clés de répartition des coûts en précisant les chiffres pour chaque commune ;
3. Etudier et proposer des modes d'organisation de collaboration intercommunale ;
4. Prendre en considération l'impact écologique de la modification de la restitution des eaux dans les cours d'eau.

Une fois que chaque point aura été considéré et validé par le COPIL, les municipalités concernées devront décider si elles désirent continuer dans une régionalisation de l'épuration de leurs eaux usées ou, si le projet dans sa forme actuelle est abandonné.

6.5 Service des Eaux

L'année 2016 a été importante pour le réseau d'eau de notre commune. C'est en effet depuis le 10 mai en début de matinée que le réservoir communal qui domine notre village n'est plus alimenté en eau par les sources de Vuichime. Depuis ce même jour, la totalité des habitants de La Chaux sont alimentés par l'eau du réservoir intercommunal de Vy de Mauraz.

Cela a été possible par le remplacement de deux anciens tronçons de conduites en fonte datant de la pose du réseau dans les années 1920 par des conduites en polyéthylène (PE) soudé.

Ces tronçons sont :

1. Une prolongation de la conduite de la rue du Château jusqu'à l'intérieur de la cour centrale du Hameau du Château avec la pose d'une borne hydrante et d'une prise d'eau agricole à l'intersection du chemin du Moulin.

Cette nouvelle conduite remplace le tronçon désaffecté allant du chemin Sur-Granges jusqu'au Hameau du Château.

2. Un changement de conduite depuis la fin de la rue du Village en direction de l'ancien réservoir avec la traversée sous le carrefour de la route cantonale La Chaux – Cuarnens. En parallèle à ces travaux, la borne hydrante qui se trouve à la fin de la rue du Village a été changée.

Pour ce qui est du réseau intercommunal de Vy de Mauraz, la première étape des travaux est maintenant terminée. Cela veut dire que toutes les communes sont raccordées au même réservoir et que chacune bénéficie de la même qualité de l'eau. Pour rappel, l'eau de ce réseau ne nécessite aucun traitement.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'approuver les conclusions suivantes :

Le Conseil Général

- vu le préavis municipal N° 14/2016-2021 concernant le rapport de gestion 2016
- Oui le rapport de la Commission de Gestion et des Finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- d'accepter le rapport de gestion 2016 tel que présenté.

Adopté en séance de Municipalité du 29 mai 2017.

Dossier traité par la Municipalité incorpore sous la responsabilité de la Syndique, Brigitte Dufour

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :


Brigitte Dufour



La Secrétaire :



Thérèse Boffa